



Pv indisponibilité du certificat d immatriculation

Par **Sabjp59**, le **14/09/2016** à **09:31**

Bonjour,

Ce matin un huissier est venu chercher notre véhicule en nous remettant une "dénonciation du procès verbal d indisponibilité du certificat d immatriculation".

Quand je regarde sur internet je lis que ce pv bloque la vente de votre véhicule pendant 2 ans mais qu apparemment le véhicule reste à nous.

Le Clerc m a bien dit qu un arrangement est toujours possible afin de récupérer le véhicule. Malheureusement après avoir téléphoné à L huissier il nous réclame la totalité de ce qu on lui doit. Nous n avons pas cette somme forcément.

Avait il le droit de saisir notre voiture avec ce pv ??

Merci de M éclairer je suis perdue et ne sais plus quoi faire..

Ps : nous n avons que 2 mensualités de retard soit 400€ que nous pouvions lui donner dans la semaine. Il ne veut pas.

Par **amajuris**, le **14/09/2016** à **09:55**

bonjour,

il vaut mieux relire votre contrat qui s'applique à votre situation que de chercher des renseignements sur internet qui ne s'applique pas forcément à votre situation.
salutations